

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN

2023

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES COMPTES ANNUELS**

MAISON FAMILIALE RURALE DE POUZAUGES
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

44, chemin des Puys
POUZAUGES (Vendée)

MAISON FAMILIALE RURALE DE POUZAUGES
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
44, chemin des Puys
POUZAUGES (Vendée)

Exercice clos le 30 juin 2023

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**MAISON FAMILIALE RURALE DE
POUZAUGES**

Exercice clos le 30 juin 2023

Rapport du Commissaire aux
comptes sur les comptes
annuels

Aux membres de l'Association de la Maison Familiale Rurale de Pouzauges,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre Association la **MAISON FAMILIALE RURALE DE POUZAUGES** relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

GROUPE Y BOISSEAU

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Pays de la Loire - Membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique
Membre indépendant du réseau Nexia International - Membre de l'Association Technique A.T.H.

SAS au capital de 250 000 €
Siège social : 52 rue Jacques-Yves Cousteau - Bâtiment A - BP 409 - 85010 LA ROCHE-SUR-YON Cedex - Tél. : 02 51 62 22 01
RCS LA ROCHE-SUR-YON B 786 443 994 - APE 6920 Z - TVA: FR 24 786 443 994

NIORT - FONTENAY-LE-COMTE - FUTUROSCOPE - LA ROCHE-SUR-YON - LUÇON - NANTES - PARIS - TOURS

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Autres informations significatives » de l'annexe des comptes annuels expose les conditions dans lesquelles les comptes ont été arrêtés dans une perspective de continuité d'exploitation. Nous avons été conduits à examiner les dispositions envisagées à cet égard.

Sur la base de nos travaux et des éléments disponibles à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous estimons que la note de l'annexe donne une information appropriée sur la situation de l'association au regard de la continuité d'exploitation.

IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Roche-sur-Yon
le 12 décembre 2023
Le Commissaire aux comptes



Groupe Y – BOISSEAU
CHRISTOPHE POISSONNET

**MAISON FAMILIALE RURALE DE
POUZAUGES**

Exercice clos le 30 juin 2023

Rapport du Commissaire aux
comptes sur les comptes
annuels

COMPTES ANNUELS

COMPTE DE RESULTAT

Rubriques	Montant N	Montant N-1
Cotisations	1 128	1 080
Ventes de biens et services		
Vente de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	731 509	522 249
dont parrainages		
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	435 166	470 475
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	39 647	46 313
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits	416	373
Total (I)	1 207 864	1 040 491
Participations		
Autres valeurs mobilières et créances d'actif	8	6
Autres intérêts et produits assimilés	1	1
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total (II)	9	6
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	10 796	14 913
Produits exceptionnels sur opérations en capital	24 357	23 460
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total (III)	35 153	38 373
Total des produits (I+II+III)	1 243 026	1 078 869
Solde débiteur = Déficit		
Total général	1 243 026	1 078 869

Rubriques	Montant N	Montant N-1
Achats de marchandises	114 129	92 372
Variation de stocks	(1 154)	(3 848)
Autres achats et charges externes	409 533	315 867
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	12 177	14 256
Salaires et traitements	464 075	366 981
Charges sociales	145 725	123 079
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	66 842	61 519
Dotations aux provisions	7 951	1 786
Report en fonds dédiés		
Autres charges	0	2 768
Total (I)	1 219 278	974 780
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 761	1 961
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total (II)	1 761	1 961
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	874	5 552
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 142	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total (III)	3 017	5 552
Participation salariés aux résultats (IV)		
Impôts sur les bénéfices (V)		
Total des charges (I+II+III)	1 224 056	982 292
Solde créditeur = Excédent	18 970	96 577
Total général	1 243 026	1 078 869

Rubriques	Montant N	Montant N-1
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
MONTANT TOTAL DES RESSOURCES		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
MONTANT TOTAL DES EMPLOIS		

BILAN ACTIF

Rubriques	Montant brut	Dépréciation	Montant net N	Montant net N-1
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits similaires	8 037	8 037		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	126 473	18 659	107 814	115 481
Constructions	1 168 098	884 097	284 001	251 771
Installations techniques, mat. et outillage indus.	52 950	26 666	26 284	13 173
Autres immobilisations corporelles	208 435	140 455	67 980	47 182
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	398		398	398
Prêts				
Autres immobilisations financières	76		76	76
Total I	1 564 467	1 077 914	486 554	428 081
Stocks et en-cours				
Stock et en-cours	6 833		6 833	5 679
Créances				
Créances reçues par legs ou donations				
Créances clts., adhr., usagers et cpt. Rattachés	129 950	10 715	119 234	45 400
Autres créances	46 549		46 549	24 076
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	36 449		36 449	109 253
Charges constatées d'avance	11 297		11 297	12 164
Total II	231 078	10 715	220 363	196 572
Frais d'émission des emprunts III				
Primes de remboursement des obligations IV				
Ecart de conversion (actif) V				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 795 545	1 088 629	706 916	624 653
Rubriques		Montant brut		Montant net N
Engagements reçus				
Legs nets à réaliser :				
Acceptés par les organismes stat. compétents ;				
Autorisés par l'organisme de tutelle ;				
Dons en nature restant à vendre.				

BILAN PASSIF

Rubriques	Montant net N	Montant net N-1
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise statutaires		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	69 035	(27 542)
Excédent ou déficit de l'exercice	18 970	96 577
Situation nette (sous total)	88 005	69 035
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	152 985	146 948
Provisions réglementées		
Total I	240 990	215 983
Fonds dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donation		
Fonds dédiés		
Total II		
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	16 369	13 779
Total III	16 369	13 779
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	143 623	176 142
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	73 753	67 903
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	142 221	123 073
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	56 022	2 614
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	33 939	25 160
Total IV	449 557	394 892
Ecart de conversion (passif) (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	706 916	624 653

ANNEXE 1

Objet social de l'association

Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

Moyens mis en oeuvre

Règles et méthodes comptables

Engagements financiers et autres informations

Notes sur le Bilan Actif

Notes sur le Bilan Passif

Informations sur le compte de résultat

Immobilisations

Amortissements

Provisions

Etat des échéances

Fonds de Roulement

ANNEXE

Total du bilan avant répartition 706 916 € **Résultat** : 18 970 €

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le par le Conseil d'Administration.

1 - OBJET SOCIAL DE L'ASSOCIATION

La Maison Familiale :

MFR POUZAUGES

est une association de caractère familial, régie par la loi du 1er juillet 1901. Sa durée est illimitée.

Son siège social est établi :

44 chemin des puys - BP 262 85702 POUZAUGES

L'association a pour but

- de donner aux familles qui en sont membres les moyens d'exercer leurs droits et d'assumer leurs responsabilités, notamment en ce qui concerne l'éducation, l'orientation et la formation professionnelle, générale, morale et sociale des enfants fréquentant,

- d'assumer la création, la gestion et la responsabilité légale, morale et financière de la Maison familiale Rurale,

- de participer à l'animation et au développement du milieu dans lequel est implantée la Maison Familiale Rurale et d'assurer toutes activités d'éducation populaire, de formation des adultes ainsi que toutes actions à caractère éducatif, social ou familial,

L'activité de formation conduite par l'association pourra s'exercer dans le cadre de la formation scolaire, de l'apprentissage ou de la formation professionnelle continue,

L'association pourra éventuellement proposer des activités complémentaires d'accueil, de repas, d'hébergement... dont les recettes permettent de concourir à la réalisation de l'objet de l'association,

L'association adopte pour la création et le fonctionnement de la Maison Familiale Rurale les moyens ou méthodes définis par l'Union Nationale des Maisons Familiales Rurales et en particulier :

- la répartition des adolescents(es) en groupes restreints,

- l'alternance du temps de formation des adolescents(es) dans le milieu professionnel, la famille et dans la Maison.

2 - NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES OU MISSIONS SOCIALES REALISEES

	TYPE DE FINANCEMENT ET EFFECTIFS		
	Ministère de l'Agriculture au 01/10/2022	Apprentissage au 01/01/2023	Formation Professionnelle Continue
• 4ème d'orientation	10		
• 3ème d'orientation	49		
• BAC PRO Services aux personnes et aux territoires	41	40	
• Formation intra-entreprises			112 h
TOTAL	100	40	
<i>TOTAL N-1</i>	<i>96</i>	<i>27</i>	<i>270 h</i>

L'association propose ses bâtiments à la location le week-end et pendant les vacances scolaires.

3 - MOYENS MIS EN ŒUVRE

L'association est propriétaire de ses locaux d'une superficie de 1 314 m², comprenant 3 salles de cours pour 202 m².

L'association a employé 24 salariés soit une moyenne de 13,21 ETP dont 9,1 ETP en enseignement.

L'association a signé un contrat avec le Ministère de l'Agriculture pour le financement des formations initiales agricoles.

Provenance des financements :

Ministère de l'agriculture (36 %)

OPCO apprentissage (34 %)

Hébergement restauration voyages actions familles (25 %)

Locations, repas extérieurs (3 %)

ASP permis conduire apprentis (1 %)

Conseil Régional (1 %)

4 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis en respectant les règles comptables édictées par les règlements ANC n° 2014-03 et 2018-06.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Immobilisations corporelles : elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production,
- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue - Les différents composants d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leurs durées d'utilité sont significativement différentes,
- Stocks : ils sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti.

Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- Provision retraite : Elle est calculée selon plusieurs paramètres :

1. L'âge de départ théorique : 62 ans
2. Taux d'actualisation : 3,6 %
3. La moyenne des salaires des 12 derniers mois
4. Taux moyen de charges sociales 34,2 %
5. Un taux de probabilité d'être encore présent dans l'entreprise à 62 ans
6. Le nombre de mois dus par l'employeur en fonction de l'ancienneté (selon la convention collective) :
 - Inférieur à 10 ans : 0 mois
 - 10 à 15 ans : 0.5 mois
 - 15 à 20 ans : 1 mois
 - 20 à 30 ans : 1.5 mois
 - + 30 ans : 2 mois

5 - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagements donnés : Néant

Dettes garanties par des sûretés réelles : Néant

Faits significatifs : Néant

Autres informations significatives :

L'association a arrêté ses comptes dans une perspective de continuité d'exploitation compte tenu :

- du soutien financier de la Fédération départementale des MFR de Vendée dont bénéficie l'association, qui peut se matérialiser, en cas de besoin, par des avances de trésorerie.

L'association ne présente aucune dette à la clôture dans ce cadre.

- de la croissance des effectifs accueillis qui devrait permettre à l'association de dégager un excédent sur l'exercice 2023/2024.

Honoraires commissaires aux comptes : 5 906 €

ANNEXE

6 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé : cf tableau joint

Etat des créances : cf tableau joint

Montant des stocks : 6 833 €

Etat des provisions clients : cf tableau joint

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan :	11 413,52	
- Factures à établir		4 662,16
- OCAPIAT formations du personnel		6 751,36
Charges constatées d'avance :	11 297,14	
- Charges d'exploitation :		11 297,14

7 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Subventions d'équipement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées en #131 et une quote-part est reprise en résultat tous les ans parallèlement à l'amortissement des biens financés, conformément au règlement ANC 2018-06 (traitement identique au cours des exercices précédents).

Etat des dettes : cf tableau joint

Charges à payer incluses dans les postes du bilan :	82 819,11	
- Emprunts et dettes auprès des Ets de Crédit		53,49
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés		30 049,85
- Dettes sociales		47 901,74
- Dettes fiscales		4 814,03
Produits constatés d'avance :	33 938,51	
- OPCO participation formations et 1er équipement apprentis		28 179,56
- Conseil Régional subvention fonctionnement		5 758,95

ANNEXE

8 - INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Subventions d'exploitation

- Etat Ministère de l'Agriculture	427 015,92
- Conseil Régional/communes	8 078,28
- Autres subventions	

Contributions financières :

- FD MFR 85	9 361,00
-------------	----------

Contributions volontaires en nature

L'association n'a pas valorisé les contributions volontaires en nature dans la mesure où ces contributions sont très limitées. En ce sens, la comptabilisation des CVN n'est pas un élément essentiel à la compréhension de l'activité de l'association.

IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Etat des immobilisations

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	8 037			8 037
Terrains	126 473			126 473
Constructions sur sol propre	184 450			184 450
Constructions sur sol d'autrui	924 793	64 347	5 492	983 648
Constructions installations générales				
Installations techniques et outillage industriel	42 551	21 943	11 544	52 950
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport	45 282			45 282
Matériel de bureau, informatique et mobilier	79 996	40 629	2 416	118 209
Matériel et outillage d'internat	44 811	538	405	44 944
Immobilisations corporelles en cours		44 910	44 910	
Avances et acomptes				
Total des immobilisations corporelles	1 448 356	172 368	64 768	1 555 956
Participations				
Autres titres immobilisés	398			398
Prêts et autres immobilisations financières	76			76
Total des immobilisations financières	474			474
TOTAL	1 456 868	172 368	64 768	1 564 467

Etat des amortissements

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	8 037			8 037
Terrains	10 992	7 667		18 659
Constructions sur sol propre	184 450			184 450
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions inst. générales, agencements et aménagements des constructions	673 021	32 117	5 492	699 647
Installations techniques, matériel et outillage industriels	29 379	6 855	9 567	26 666
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport	43 222	2 060		45 282
Mat de bureau et informatique, mobilier	48 689	14 514	2 252	60 951
Mat et outillage d'internat	30 998	3 630	405	34 223
Total des amortissements sur immobilisations corporelles	1 020 750	66 842	17 715	1 069 877
TOTAL	1 028 787	66 842	17 715	1 077 914

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Provisions réglementées

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL				

Provisions pour risques et charges

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires	13 779	2 590		16 369
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL	13 779	2 590		16 369

Provisions pour dépréciation

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions sur immobilisations incorporelles				
Provisions sur immobilisations corporelles				
Provisions sur titres de participation				
Provisions sur autres immobilisations financières				
Provisions sur stocks et en cours				
Provisions sur comptes clients	6 249	5 361	896	10 715
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL	6 249	5 361	896	10 715
TOTAL GÉNÉRAL	20 028	7 951	896	27 084

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES

Etat des créances				Etat des dettes				
Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				Emprunts obligataires convertibles				
Prêts			76	Autres emprunts obligataires				
Autres immobilisations financières	76		76	Auprès des organismes de crédit :				
Total de l'actif immobilisé	76		76	- à 1 an maximum à l'origine				
Clients douteux ou litigieux	10 715	10 715		- à plus de 1 an à l'origine	143 623	27 846	72 636	43 142
Autres créances clients	119 234	119 234		Emprunts et dettes financières divers				
Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie				Fournisseurs et comptes rattachés	67 435	67 435		
Personnel et comptes rattachés	46	46		Personnel et comptes rattachés	35 528	35 528		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				Sécurité sociale et autres organismes sociaux	43 909	43 909		
Etat – Impôts sur les bénéfices				Impôts sur les bénéfices				
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée				Taxe sur la valeur ajoutée				
Etat – Autres impôts, taxes et versements assimilés	6 751	6 751		Obligations cautionnées				
Etat – Divers	27 597	27 597		Autres impôts, taxes et assimilés	62 784	62 784		
Groupes et associés	350	350		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 318	6 318		
Débiteurs divers	11 805	11 805		Groupe et associés	39 422	39 422		
Total de l'actif circulant	176 499	176 499		Autres dettes	16 600	16 600		
Charges constatées d'avance	11 297	11 297		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie				
TOTAL	187 872	187 796	76	Produits constatés d'avance	33 939	33 939		
				TOTAL	449 557	333 780	72 636	43 142

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	Autres mouvements	A LA CLÔTURE
Fonds propres sans droits de reprise						
Fonds propres avec droits de reprise						
Ecart de réévaluation						
Réserves						
Autres réserves						
Report à nouveau	- 27 542	96 577				69 035
Excédent ou déficit de l'exercice	96 577	- 96 577			18 970	18 970
Situation nette	69 035	-			18 970	88 005
Fonds propres comptables						
Subventions investissement	146 948		30 394	24 357		152 985
Provisions réglementées						
TOTAL	215 982	-	30 394	24 357	18 970	240 990

